

# Le service citoyen de l'énergie ou le paradigme des « communs » appliqué au service de l'énergie

par Yves-Alain LIÉNARD\*

\*Président de la Scic Enercoop Languedoc-Roussillon

## Résumé

Le système énergétique actuel nécessite une transformation profonde. Comment réformer ce système dans le domaine de la fourniture d'électricité et réussir la transition énergétique ? Pour cela, la Scic (société coopérative d'intérêt collectif) Enercoop Languedoc-Roussillon s'inspire directement de l'idée des communs.

Dans l'article suivant nous tenterons le parallèle avec les communs et expliquerons par l'exemple et l'expérience réelle du réseau Enercoop ses règles et réalisations. En préambule nous expliquerons comment la chaîne de la fourniture d'électricité, de la production à la prise individuelle, est complexe, et aujourd'hui centralisé. Puis, point par point, comment en prônant l'usage sur la propriété, une gestion partagée et la notion de prix équitable, l'entreprise met sa réussite économique au service d'un futur *service citoyen de l'énergie*.

mots clés : SCIC – énergie électrique – Enercoop – pondération – équitable

---

La propriété, la gestion et la richesse induite par la production d'énergie promeuvent une vision et une affirmation politique. Appliquer la vision des "communs" à l'énergie pourrait-il bouleverser la société ?

En 2005, l'ouverture des marchés de l'électricité en France a mis fin à un monopole d'état. Néanmoins l'entreprise nationale de fourniture d'électricité reste à ce jour prépondérante, et applique les mêmes règles de fonctionnement que la plupart de ses concurrents, règles axées et mues par le rendement et le profit des actionnaires qu'ils soient privés ou l'état lui-même. La posture de petites entreprises de l'ESS d'appliquer les règles du « commun » à ce métier complexe, qui concerne un besoin essentiel, est-il possible ?

La complexité de toute la chaîne de production, et distribution, avant d'arriver à la prise de courant individuelle nous obligera à évoquer les métiers impliqués, succinctement mais explicitement, et cela permettra d'observer comment une orientation différente impacte le modèle de la propriété du lieu de production, la gouvernance de ces lieux et la répartition de la richesse induite. Pour passer du monopole d'une minuscule oligarchie à une appropriation citoyenne.

Une entreprise telle Enercoop, fournisseur d'électricité sur le territoire métropolitain, applique des solutions innovantes, ou simplement différentes, à ces trois axes de la propriété exclusive, sinon individuelle, de la gestion pyramidale et fortement hiérarchique, et de la thésaurisation et l'accaparement de la richesse produite. Fort heureusement, cette entreprise elle-même se constitue en réseau déconcentré et travaille et s'allie avec de nombreux acteurs de l'énergie partageant ces valeurs. Néanmoins la diversité des métiers fonde la difficulté à rendre visible et compréhensible cette transition énergétique *citoyenne*.

## 1 - Le circuit électrique.

La principale difficulté vient du fait que l'électricité est une énergie de flux. Aussitôt produite, aussitôt consommée, sinon perdue. Néanmoins on sait la transporter par le biais de câbles de cuivre et donc le lieu de production peut être plus ou moins éloigné du lieu d'utilisation, ce qui a conduit à la construction et au déploiement du réseau électrique que nous connaissons aujourd'hui. Il assure

l'approvisionnement général et permet, par ses interconnexions, de pallier à toutes défaillances en un point ou un autre. Mais cela nécessite une régulation et un équilibrage constant, car ce réseau ne peut être ni en surcharge ni sous-alimenté. La grande complexité de la fourniture d'électricité provient de cette nécessaire adéquation de la production à la consommation qui est par essence fluctuante. Et dans de grandes proportions.

### **1-1 – Produire (injection)**

L'un des premiers moyens de production est d'origine hydraulique. C'est la force de l'eau qui fit tourner les premières turbines associées à des dynamos puis alternateurs qui produisirent de l'électricité dès le XIX<sup>ème</sup> siècle. Avec l'avènement des énergies fossiles puis fissiles, ce sont de grandes centrales qui en brûlant leur combustible produisent de la vapeur qui entraînent ces turbines. Deux principes, complémentaires s'opposent aujourd'hui par rapport à la taille des installations, entre peu d'unités de fortes puissances et un foisonnement de petites unités. Outre l'impact environnemental, c'est aussi une question de maîtrise et pouvoir. Enfin, sans entrer dans le détail, se pose naturellement la question de l'origine de la production : renouvelable, fossile ou fissile (nucléaire) et son impact sur le climat comme production carbonée ou décarbonée. Quelque soit le vecteur utilisé, la qualité de l'électricité produite est identique ; et si tôt produite celle-ci doit être injectée sur un réseau qui la conduit à son usage.

### **1-2 – Distribuer (transport)**

Au début de l'électrification, le réseau se réduit à amener l'électricité de la centrale à l'usine qui en a le besoin. Puis les réseaux s'étendent vers les logements autour de l'usine, vers le village à proximité, la ville la plus proche. Dès les années 1920 le réseau se densifie, mais c'est véritablement après 1945 que celui-ci est unifié et constitue un maillage fin. La force du réseau est de pallier à toute défaillance et assurer la continuité en tout point de la connexion entre lieu de production et de consommation. Le réseau est la propriété soit de l'état (pour le transport) soit des collectivités pour la distribution. Sa gestion, son entretien est concédé à RTE pour le transport (les lignes à haute tension) et principalement à ERDF pour la distribution.

### **1-3 – Consommer (soutirage)**

La consommation c'est tout ce qui se passe après le compteur individuel. Depuis une ou deux décennies on commence à réfléchir à l'usage, à vouloir l'économiser ou au moins s'en assurer la maîtrise. Car si l'usage de l'électricité est propre, simple, on a compris que le dimensionnement des infrastructures, le mode de production avaient des impacts immédiats et non négligeables.

### **1-4 – Conserver (stock)**

En petites quantités, pour des usages spécifiques on sait la stocker dans des batteries, mais celles-ci sont encore rarement écologiques tant dans leur production que pour leur recyclage. Le moyen le plus simple est aujourd'hui de remplir ou conserver de l'eau derrière des barrages et ouvrir ceux-ci à la demande. C'est l'un des enjeux du temps à venir, et de nombreux efforts de recherche sont en cours. Des procédés sont en phase d'expérimentations semi-industrielles du plus sérieux au plus originaux.

### **1-5 – La place d'Enercoop**

Enercoop est en premier un fournisseur d'électricité. C'est à dire qu'il injecte de l'électricité sur le réseau et facture des clients qui la consomment. Fin 2015, ERDF recense 36 fournisseurs différents sur le territoire. La particularité d'Enercoop est d'être une coopérative d'intérêt collectif (SCIC) créée en 2005, et de ne s'appuyer que sur les énergies renouvelables. Dans les statuts de cette première coopérative est inscrit : *« il s'agit à terme de créer plusieurs structures locales sur le même modèle, au niveau régional puis départemental, dans le but de relocaliser la gestion de l'énergie »*. Neuf coopératives ont vu le jour depuis 2008, liées par contrat à la première coopérative. Fort de 30 000 clients à ce jour et d'un gros potentiel de développement, la construction formelle du réseau est

en cours.

À Montpellier, Enercoop Languedoc-Roussillon s'est constitué en 2012, avec la particularité d'axer son développement sur l'appropriation citoyenne et l'accompagnement de projets de production d'électricité d'origine renouvelable.

Sachant cela les choix de la collectivité, état comme citoyen, seront multiples et engloberont la société dans plusieurs de ses aspects. Faut-il opter pour quelques grosses centrales, parcs de production et usines ou multiplier les petites unités ? Le nombre d'acteurs devrait-il être réduit pour accroître la maîtrise des outils de production, faut-il permettre et diffuser la connaissance ou laisser dans l'ignorance « appuyez sur l'interrupteur, nous nous chargeons du reste » ?

### **1-6 – L'électricité est-elle un bien commun ?**

« *L'accès à l'énergie est un besoin essentiel* », ainsi s'ouvre la charte réseau Enercoop. L'énergie dans toutes ses dimensions (production comme consommation) est nécessaire et impacte tout le monde, une gestion commune est nécessaire ne serait-ce que pour se poser les bonnes questions et espérer trouver quelques réponses. « *Dilemme énergétique - fournir à chacun assez d'énergie pour garantir sa dignité et sa santé et réaliser son potentiel personnel, sans porter atteinte à la capacité de l'environnement à alimenter l'espèce humaine et les autres espèces* »<sup>1</sup>

## **2 - Le rêve propriétaire**

Privés, quelques indépendants, plusieurs multinationales, voici le panorama des producteurs d'électricité. Il reste néanmoins quelques coopératives de production locale, appartenant généralement aux collectivités. Mais longtemps soumises au monopole d'état sur le reste du territoire elles ont rarement dérogé aux schémas directeurs nationaux. Pourtant des sociétés, souvent sous forme coopérative, commencent à se constituer et construisent et exploitent en propre. La propriété est diffuse, généralement entre les mains de personnes physiques ou morales résidant à proximité. Cette possession directe permettrait-elle une meilleure acceptation de nouveaux moyens de production ?

### **2-1 – « C'est à moi »**

« *Au sens strict, le droit de propriété est le plus 'absolu' des droits sur les choses (...)* »<sup>2</sup>. Le plus inique est lorsque ce droit fait qu'on laisse à l'abandon ou en attente des sites utiles non pas à une personne mais à des groupes entiers. Ce fait dépasse la production électrique et se retrouve dans le logement où il est le plus indécent. L'usage de la réquisition un temps évoqué n'est resté qu'une image. La propriété exclusive par un individu ou un petit groupe n'est hélas que trop souvent adossé à des aspects mercantiles et spéculatifs.

Le mécontentement contre les parcs éoliens tient souvent à cet aspect. Un groupe privé identifie un lieu aux perspectives lucratives, tente de s'approprier le terrain et construit une ou plusieurs machines. Le parc construit, rapidement rentable, sera revendu une ou plusieurs fois à d'autres groupes sans aucune retombée de proximité sinon les quelques milliers d'euros laissés au propriétaire du terrain. Seule la nuisance des travaux est partagée avec les riverains, et ces grandes machines deviennent un symbole, fort visible, de la colonisation du territoire.

Fort heureusement, quelques investisseurs privés tentent d'avoir des pratiques plus respectueuses du territoire et ses occupants, même si la rentabilité est bien l'aspect exclusif qui les animent.

### **2-2 - « C'est à nous »**

L'état se comporte-t-il mieux ? Dans le domaine de l'énergie électrique il a eu recours à l'expropriation et à l'implantation, presque, forcée de grands complexes. Déplacements de village pour inonder des vallées lors de la création de barrages, manne financière pour implanter des centrales nucléaires. Au nom de l'intérêt général, les individus ont été balayés d'un revers de main.

1 KIMMINS JP, 2001, *L'éthique de l'énergie*, UNESCO, p.47

2 DARDOT Pierre, LAVAL Christian. 2014, *COMMUN – essai sur la révolution au XXIème siècle*. Paris, La Découverte, 592 pages. p. 248

Aujourd'hui la gestion, les orientations d'EDF ne sont plus régies par un ministère de l'énergie, mais par Bercy qui n'en attend que des retombées économiques sous forme de dividendes.

## 2-2 – Usage *versus* possession

L'idée du bien commun n'est pas qu'il soit un bien sans maître mais que sa possession devient presque accessoire. La caractéristique principale est l'usage qui sera fait de ce bien.

Dès la création d'Enercoop Languedoc-Roussillon s'est posée la question de la possession des entités de production que nous entendions développer. Les biens d'une coopérative sont collectifs et, même à l'extinction de celle-ci, ne peuvent être partagés. L'un des principes coopératifs est la pérennité, qu'elle soit un « outil au service des générations présentes et futures », la stratégie étant de long terme et non-spéculative, la détention de l'outil de production paraissait naturelle.

Pourtant nous n'étions pas pleinement satisfait de cette orientation. Notre vision étant l'appropriation par le territoire de son outil de production, nous avons opté pour une participation, donc une possession partielle. Mettre des moyens dans l'outil de production montre notre engagement, mais nous voulons ouvrir la place aux citoyens et aux collectivités de proximité de partager et s'approprier ce nouvel outil.

## 2-3 – Est-ce la création d'un bien commun ?

Le montage juridique de l'entité qui possède, puis gère le bien tend le plus possible à le rapprocher des communs. La propriété est collective et permet l'entrée de tous les acteurs volontaires des alentours. Volontaires car ce n'est pas une obligation, dans le respect du principe coopératif de la libre-adhésion. Nous pouvons donc l'assimiler à un commun puisqu'il naît d'une volonté partagée et consentie

## 3 - Gouvernance et bénéficiaires -

35 millions de compteurs électriques installés en France, soit autant de clients potentiels pour un produit indispensable. Cette manne, jalousement gardée jusque là, était dans les mains de quelques ingénieurs, issus des ou d'une même école, qui ne pouvait concevoir ni l'erreur, ni l'interrogation. Il y avait des décideurs et des usagers, nous pouvons garder ce langage car ils n'avaient pas même le pouvoir du client de se passer du produit ou de le chercher ailleurs. Aujourd'hui, ce sont des clients, ils peuvent choisir. Mais on les appâte avec des tarifs ou plus récemment des offres dites « vertes ». Toujours pas question de laisser un client ou usager vouloir comprendre et participer aux orientations. L'arrivée de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, la présence de parties prenantes aux intérêts apparemment divergents est-il le moyen de construire une gestion, une dynamique commune ?

### 3-1 – la parole confisquée

Au sortir de la seconde guerre mondiale, la création d'EDF et la nationalisation des multiples installations et du réseau de distribution répond à un impératif de redressement économique et d'harmonisation de l'offre. Le pendant de cette volonté d'offrir à tous l'avantage du courant électrique se décline par une forte concentration des lieux de décision et des moyens de production. Dans cette période de (re)construction, où le progrès et les ressources paraissent inépuisables on se concentre sur l'accroissement de l'offre en énergie, estimant que la consommation sera exponentielle.

### 3-2 La parole libérée

#### 3-2-1 – les limites du principe coopératif

Les principes coopératifs sont clairs : une personne/ une voix. Néanmoins lorsque le nombre des associés se compte par milliers, et l'instance dirigeante réduite à 10 ou 20 personnes, l'individu a-t-il encore les moyens d'être entendu ? La taille de la coopérative est une vraie question, que nous avons voulu inscrire dans la charte-réseau Enercoop : « *conserver une taille humaine* »<sup>3</sup>. Nous

<sup>3</sup> Enercoop, 2015, extrait de la charte-réseau Enercoop.

n'avons pas su trancher par une quantification exacte, mais le débat est ouvert et cette expression relève la vigilance particulière que nous devons avoir et aurons sur ce point.

### 3-2-2 – la pondération – innovation des SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)

Les Scic apportent une vision, un processus différent du modèle coopératif 'simple'. Une coopérative vinicole rassemble comme associés des vignerons, une Scop rassemble ses salariés. La Scic associe plusieurs parties prenantes aux intérêts non convergents, voir divergents. À Enercoop Languedoc-Roussillon nous identifions 11 catégories d'associés différentes : ce sont les points d'entrée du sociétariat. Vous pouvez être : salariés, producteurs, bénévoles, collectivités, consommateurs, partenaires..., cet assemblage d'intérêts et attentes divers est notre richesse. De ces divers points de vue doit naître une vision d'entreprise, des objectifs partagées pour assurer la pérennité de la société. Le statut Scic laisse la possibilité de s'organiser par collèges de vote pour qu'un groupe aux intérêts convergents ne prennent pas le dessus. Par exemple nous sommes forts aujourd'hui de 800 sociétaires (20 000 en agrégeant les sociétaires des dix scics Enercoop), la pondération s'effectue par le biais de collèges presque calqués sur les catégories. Ainsi le collège consommateurs a le même poids de vote que le collège producteur, alors qu'il est numériquement 20 fois supérieur.

### 3-2-3 – procédures

Le vote majoritaire peut engendrer des frustrations, et ne laisse aucune place à une contestation ou des alertes minoritaires. Le principe du consensus, en voulant satisfaire tout le monde risque de ne retenir que le plus petit dénominateur commun et de réduire toute dynamique et innovation. La piste de la majorité qualifiée, par exemple des deux tiers, demande une adhésion plus forte que la majorité simple. On peut poser la question du veto : un seul votant peut-il s'opposer ? Ne risque-t-on pas des situations de blocage ?

Dans tout le réseau Enercoop nous expérimentons la GPC (gestion par consentement). Le consentement est l'opposé du consensus : dans l'un tout le monde adhère, dans l'autre personne ne s'oppose. Une proposition est adoptée une fois toutes les objections levées. Un seul peut porter et affirmer une objection majeure du moment qu'elle est argumentée et que passer outre ne pourrait que conduire à la sortie de son locuteur. La GPC est efficace pour prendre des décisions de manière collective et assez rapide si le dossier, la question est bien cernée, comprise et étudiée au préalable.

Les limites de la GPC – cette méthode repose sur la confiance *a priori*, ce qui est une bonne conduite, celui qui fait une proposition l'a évalué, il a pu répondre aux questions, expliciter la teneur, infléchir celle-ci avec les retours et oppositions de ses interlocuteurs, dans la théorie si après tout cela une personne persiste et motive une objection, la proposition est ajournée et un complément d'études est fait. Dans la théorie, car la pression du groupe est forte et maintenir sa position peut devenir compliqué.

## **3-3 L'innovation de demain**

Nous avons vu que la question de la taille de la coopérative était une question importante, mais encore non-résolue. La pondération amenée par des collèges de vote peut équilibrer un temps le pouvoir au sein de la coopérative. Mais si le nombre de sociétaires par collège devient trop disproportionné, le principe une personne/une voix, par le biais des reports de vote de chaque collège est faussé.

Une première évolution peut être réfléchie. Au lieu de raisonner par le statut du sociétaire (salariés, bénéficiaires, collectivités, producteurs, partenaires) et donc calquer la représentation sur des communautés d'intérêt particulier, nous pourrions raisonner sur l'intérêt de la coopérative et le désir d'engagement. Dans une Scic les missions, l'objet statutaire est souvent multiple, calquer les collèges de vote sur les missions permettrait de mieux répartir le sociétariat et de mélanger les catégories en fonction de l'intérêt général de la société.

Par exemple Enercoop a identifié trois missions : commercialiser une offre en énergies renouvelables, maîtriser et réduire les consommations, développer la production locale. Nous pourrions réformer nos collèges selon ces trois engagements.

### 3-5 – Quelle convergence avec la gestion et gouvernance des communs ?

Comme dans le cadre d'une entreprise de l'ESS qui respecte la voix démocratique, les communs sont co-gouvernés par leurs bénéficiaires et instigateurs. Les grandes orientations posent peu de problèmes car elles sont sous tendues par des valeurs partagées. Les questions cruciales qui demandent des décisions impactantes sont plus difficile à prendre. Faut-il allonger un canal d'irrigation, au risque de réduire la ressource individuelle ; accepter de nouveaux troupeaux sur une pâture ou, plus difficile, accepter un changement de destination d'une partie de celle-ci pour implanter une station de ski ou une route ? Ce sont dans ces moments d'orientations, de développement fort que les instances sont éprouvées.

La force du commun comme de la coopérative est de remporter l'adhésion de ses membres et non pas de l'imposer par une hiérarchie ou un monopole. La décision sera parfois plus longue, mais sera aussi plus pérenne. Elle rencontrera moins de frein et donc sa mise en œuvre sera, au bout du compte, en gagnant en efficacité parfois plus rapide qu'une décision imposée.

## 4 - Notion de prix, coût et partage de richesse.

Les demandes, les souhaits de l'ensemble de la société ont évolué, on demande plus de transparence dans les chiffres. Mais la transparence sans clarté, et donc lisibilité, possibilité de comprendre est vaine. Si la gouvernance est partagée, les coûts analysés et connus, n'aurions-nous pas les moyens de construire un prix équitable, dans toute l'acceptation de sa définition ?

### 4-1 - Le juste prix

Un prix juste est un prix décorrélé du marché. C'est un prix qui ne se satisfait de la simple juxtaposition offre et demande. Il se conçoit par une rétribution honnête de chaque intrant mais n'explore pas plus avant les coûts de chacun.

Aujourd'hui Enercoop essaye au maximum d'acheter sa production électrique en direct. Nous identifions des producteurs pour leur proposer des contrats d'achat. Une fois le contrat signé l'énergie produite est injectée sur le réseau, à l'autre bout de la chaîne des consommateurs passe contrat avec Enercoop et le décompte de leur consommation est facturé par Enercoop. Entre les deux tout un réseau (au sens propre et figuré!) est mis à contribution pour assurer le décompte, l'équilibrage, la mise en relation et la continuité du service. Nous essayons d'avoir des relations juste avec tous, pour aboutir à un prix raisonné, raisonnable pour tous.

### 4-2 - Le prix équitable

Tout le monde aujourd'hui connaît le terme, presque chaque personne achète dans l'année au moins un bien issu du commerce équitable. Chacun en comprend la valeur, l'apport mais serions nous prêt à le mettre en œuvre ici ?

Enercoop essaye de privilégier des contrats longs pour les producteurs, et un bonus financier est proposé pour les contrats de plus de cinq ans. Mais le marché de l'électricité est si volatile que certains producteurs préfèrent renouveler annuellement leurs contrats dans l'espoir de les négocier au meilleur prix. Que voudrait dire un prix équitable ?

Cette notion a été décrite par la loi dès 2005 puis en 2014<sup>4</sup>. Elle repose sur une notion d'identification des coûts de production, des structures à la gouvernance démocratique, une obligation d'actions sur des projets collectifs et/ou éducatifs et la traçabilité des produits. La loi de 2014 autorise ces circuits dans l'idée d'un commerce « local », c'est à dire intra national.

L'idée pour construire dans le domaine de l'énergie un prix équitable est que nous puissions être transparent sur le coût de la production, c'est à dire les investissements nécessaires, les dépenses de fonctionnement, une rétribution juste des financeurs, des salariés. Les structures intermédiaires exposeraient leur détail de la même façon. La première difficulté, surmontable, sera d'être transparent sur le coût de la production. En ce sens les unités de production coopérative et citoyenne devraient

4 LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire – art.94 - [II de l'article 60 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005](#)

permettre cela. La rétribution des financeurs pourrait être calqué sur les rendements financiers proposés par exemple par une banque comme La Nef. Mais comment calculer la rémunération, décente, raisonnable, équitable des salariés des diverses structures impliquées ? Salaire unique, écart maîtrisé, bonus géographique. Indice moyen de la fonction publique, du salaire minimum, ou du salaire moyen français ?

Toutes les bases pour construire un prix équitable sont à portée de mains. Des contrats peuvent être conclus jusqu'à trente ans, les actions d'appropriation du sujet, de formations sont déjà en place, une réflexion RH (ressources ou richesses humaines) ambitieuses se met en place. Il faut à présent du temps pour construire toute cette chaîne du prix équitable.

#### **4-3 – L'argent est-il compatible avec les communs ?**

La monnaie, l'argent est une invention extraordinaire qui permet d'échanger des biens et services en dehors de la simple notion de troc. L'argent est une invention terrible lorsqu'il n'est qu'un moyen de spéculation et de pouvoir. La notion de communs n'ignore pas l'argent mais le remet à sa juste place : c'est un moyen d'échange, c'est un moyen d'atteindre des objectifs.

### **5 - Est-ce un projet politique ?**

L'application d'une gestion et administration de l'énergie électrique entendu comme un commun, rendu possible par les valeurs portées par l'ESS pourrait permettre une réussite de la transition énergétique. Le modèle promu pour lors accroît la crainte d'un schéma territorial centralisateur œuvrant pour le renforcement du contrôle social. Ne serait-il temps de passer du service public au service citoyen ?

#### **5-1 Tout renouvelable n'est pas écologique**

La transition énergétique est à la mode. Certains y ont trouvé une manne financière providentielle, et des rendements financiers sûrs et qui plus est garantis. Cela a fait le contentement des détracteurs des énergies renouvelables qui ont eu beau jeu de dénoncer des coûts exorbitants. Ce n'étaient pas les EnR en elles-mêmes, mais les subventions qui étaient mal calibrées et ont permis à quelques investisseurs avisés de s'installer dans des niches fiscales.

Si l'écologie est entendu non comme parti politique, mais volonté de développement durable, c'est à dire qui *répondrait aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*<sup>5</sup>, elle ne peut être le prétexte pour s'accaparer des terres agricoles et y implanter des centrales solaires, ou mettre en place des produits exclusivement spéculatifs. Et la régulation attendue de la consommation par les smartgrids (compteurs intelligents) doit être suivi au plus près pour ne pas devenir un objet insidieux de contrôle social sous prétexte de réguler votre consommation. La transition énergétique présente un enjeu sociétal fort, mais pour quelle politique ?

#### **5-2 le projet économique au service du projet politique**

Prôner la notion d'usage plus que la possession, écouter l'expression de point de vue divergents, répartir la richesse produite que manque t il pour être un programme politique ? Nous pourrions discourir ou ergoter sur la différence entre programme et projet, sur le fait qu'une Scic est une société du secteur marchand. Peut-être en ce sens est-ce un projet et non un programme, car ce projet prend son assise sur une réalisation économique. Les structures de l'ESS, ne sont pas des structures spéculatives, ni dont l'objet est le profit. Le profit est une nécessité, un moyen pour mener à bien un projet de territoire, de personnes, d'intérêt collectif et d'utilité sociale.

L'objectif d'Enercoop Languedoc-Roussillon est d'accompagner, élaborer et réaliser la transition énergétique sur son territoire pour que ses résultats conduisent à un impact systémique sur la société qui l'entoure. La réussite économique est le vecteur pour proposer la création d'un *service citoyen de l'énergie*, où tout un chacun, de son plein accord, pourra adhérer.

5 citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987). Première occurrence du terme *développement durable* dans un rapport précurseur au sommet de Rio en 1992

### 5-3 Les communs : un nouveau projet ?

L'innovation sociale des communs refonde l'idée de la propriété et de la gouvernance, et lorsqu'elle associe diverses parties prenantes est le ferment du changement de l'économie. En bouleversant l'économie, l'exemple des communs aura, nécessairement, un impact fort sur le politique.

#### Conclusion

La force des communs est d'être en proximité et d'induire la participation de tous ses bénéficiaires. « Cette exigence de démocratie directe ne doit pas être négligée : elle ouvre en effet la possibilité d'instituer des services communs à l'échelle locale, lesquels pourraient former réseau et, en impliquant la population dans la construction des politiques, redonner sens à la citoyenneté politique et sociale. »<sup>6</sup>, cette assertion de Pierre Dardot et Christian Laval semble taillée sur mesure pour décrire le projet du réseau Enercoop.

Il y a dix ans en créant la première coopérative, puis il y a quatre ans en fondant la Scic Enercoop Languedoc-Roussillon, les fondateurs n'avaient peut-être pas à l'esprit toute la communauté, la proximité avec les valeurs et l'idée des communs. Aujourd'hui il paraît naturel de rapprocher ces deux modes de gouvernance, d'appropriation et de réalisation d'un service aussi essentiel que celui de l'énergie.

En adaptant le paradigme des communs à la transition énergétique contemporaine, Enercoop associe des parties prenantes diverses et des époques différentes pour fonder une innovation sociale qui pourra avoir un impact social tant sur ses bénéficiaires que sur la société en général.

#### Références bibliographiques

Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire. 8 déc2011, *Rapport d'activité 2011*,

[http://www.apeas.fr/IMG/pdf/Rapport\\_d\\_activite\\_CSESS\\_2011.pdf](http://www.apeas.fr/IMG/pdf/Rapport_d_activite_CSESS_2011.pdf) 149 pages

DARDOT Pierre, LAVAL Christian. 2014, *COMMUN – essai sur la révolution au XXIème siècle*. Paris, La Découverte, 592 pages.

GIDE Charles, 1931, *Principes d'économie politique*. Paris, Librairie du Recueil Sirey 504 pages

LAVERGNE Bernard, 1926, *L'Ordre coopératif*. Paris, librairie Félix Alcan, 601 pages

THOMÉ Pierre, HUET Jean, 2016, *(Biens) communs, quel avenir ?*. Gap, éd. Yves Michel, 125 pages

---

6 DARDOT Pierre, LAVAL Christian. 2014, *COMMUN – essai sur la révolution au XXIème siècle*. Paris, La Découverte, 592 pages. Page 522